

**Association de Sauvegarde de l'Environnement de la Vallée du Gardon**

Siège Social : 272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze (Tel 06 75 96 16 99)

[www.valleedugardon.free.fr](http://www.valleedugardon.free.fr)

**Bulletin d'information n°16**

(Novembre 2019)

***Le Maire couvre la décharge, l'exploitant recouvre ses déchets***

Habituellement les Maires ont à cœur de défendre le cadre de vie de leurs administrés. Anduze est un cas inhabituel et surprenant. Le maire défend âprement un projet de stockage de déchets « inertes » présenté par une société qui déverse d'importants volumes de gravats non triés, sans autorisation, en toute illégalité. Dans ces circonstances le soutien indéfectible du Maire pour cette société devient étrange, incompréhensible.

Alertés par des adhérents, nous nous sommes rendus au 2450 chemin du Mas Paulet sur un terrain appartenant à la Sté GC Conseil, celle- la même qui demande l'autorisation de stocker des déchets « inertes » sur un autre terrain, situé un peu plus loin sur le site de Pouillan et Gaujac (voir notre bulletin d'information n° 15). Sur place, nous avons constaté (avec plusieurs témoins) la présence de dépôts très importants comblant une ancienne carrière sur une surface d'environ 6000 m<sup>2</sup>. En nous approchant nous avons trouvé des substances non autorisées mélangées aux gravats (plastiques polystyrène colle etc...). Nous avons vu que les eaux de ruissellement se déversaient directement, par une grosse canalisation, sur la route puis dans un ruisseau allant vers le Gardon (voir nos photos sur : [Notre site : valleedugardon.free.fr](http://Notre site : valleedugardon.free.fr))

Après vérification sur le site de la Préfecture nous avons constaté que cette décharge n'était pas déclarée.

En poussant plus loin nos recherches nous avons découvert que ces déchets sont situés dans le périmètre de protection rapprochée haute sensibilité du captage de la Madeleine, lui-même dans la ZNIEFF de Peyremale (site Natura 2000).

Nous avons donc immédiatement communiqué les photos prises sur place au Préfet pour l'alerter, lui demander de constater ces infractions et exiger la remise en état du site.

Depuis la diffusion de nos photos prises au 2450 chemin du Mas Paulet, l'exploitant, inquiet sur l'aboutissement de sa demande d'autorisation (qui repose principalement sur le contrôle rigoureux des déchets), s'active et recouvre en urgence les gravats afin de les dissimuler sous de la terre végétale. Cette opération de dissimulation est également menée sur un autre terrain situé 30 m en face (de l'autre côté de la route côté Gardon)

Comment expliquer qu'une décharge sauvage de cette importance ait pu s'installer sans que la Mairie n'intervienne ? Nous avons appris récemment que le Maire d'Anduze s'était rendu sur place en 2016, sans pour autant interdire cette activité illégale comme il en a l'obligation.

Nier l'évidence, la réalité des faits et des écrits pour tenter de justifier un projet indéfendable ne fait que semer le doute et la méfiance.

***Il est bon de rappeler qu'un Maire doit avant tout privilégier l'intérêt général et préserver les intérêts de sa commune, il n'est pas là pour défendre les intérêts particuliers d'une entreprise qui ne respecte rien et pollue sa propre commune.***

# Photos prises sur le terrain situé au n° 2450 Chemin du Mas Paulet sur l'ancienne carrière au lieu dit La Fauvette



**Le stockage est dissimulé  
par une végétation  
importante et dense**

**L'ancienne carrière est  
désormais complètement  
comblée. Les dépôts se  
font en hauteur**





**Nature des déchets visibles  
Aucun contrôle n'a été fait**



**L'évacuation des eaux  
traverse la route et va  
rejoindre le ruisseau qui  
coule vers le Gardon**



**Peut-on faire confiance à GC Conseil pour effectuer les contrôles?  
La réponse est NON**